



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE



COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
REGIE EAU & ASSAINISSEMENT

## NOTE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – REGIE EAU POTABLE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget régie eau potable de la CARF.

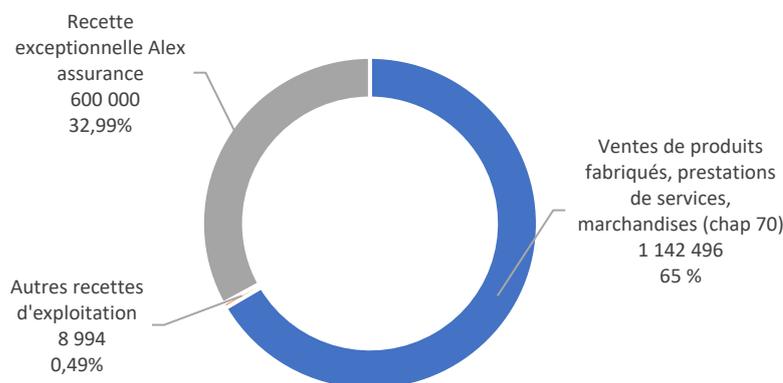
### 1. Le fonctionnement

#### ■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés, travaux effectués en régie
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)	1 138 575,64 €	1 061 473,38 €	1 124 893,10 €	1 142 496,70 €	8%
Subventions d'exploitation (chap 74)	343 157,37 €	- €	- €	- €	
Autres recettes d'exploitation	0,00 €	75,10 €	3 117,65 €	8 993,83 €	188%
Recette exceptionnelle Alex assurance	- €	- €	- €	600 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>1 481 733,01 €</b>	<b>1 061 548,48 €</b>	<b>1 128 010,75 €</b>	<b>1 751 490,53 €</b>	<b>60%</b>

→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 60% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

#### ■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

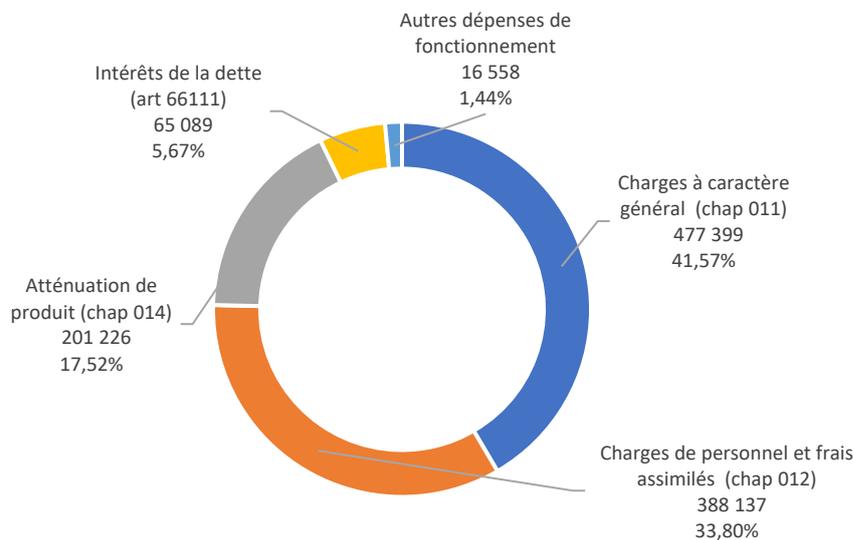
Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de

nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...) et l'achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, taxe de prélèvement de la ressource en eau ...

- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour pollution d'origine domestique ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 1,2 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	621 090,70 €	724 355,91 €	426 009,66 €	477 399,15 €	12%
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	215 020,55 €	453 160,20 €	462 200,00 €	388 136,62 €	-16%
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	- €	- €	228 608,00 €	201 225,60 €	-12%
<b>Intérêts de la dette (art 66111)</b>	58 229,54 €	56 420,25 €	81 368,04 €	65 089,46 €	-20%
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	16 686,31 €	16 240,95 €	- 724,98 €	16 557,71 €	2384%
<b>Total</b>	<b>911 027,10 €</b>	<b>1 250 177,31 €</b>	<b>1 197 460,72 €</b>	<b>1 281 248,43 €</b>	<b>-4%</b>

→ En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 4 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique principalement par une diminution des intérêts de la dette et les charges de personnels. Cependant, la diminution en termes de personnel n'est pas effective mais le résultat d'un calcul faussé de la répartition entre budget principal et budgets annexes pour 2021.

## 2. L'investissement

### ■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 776 416 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

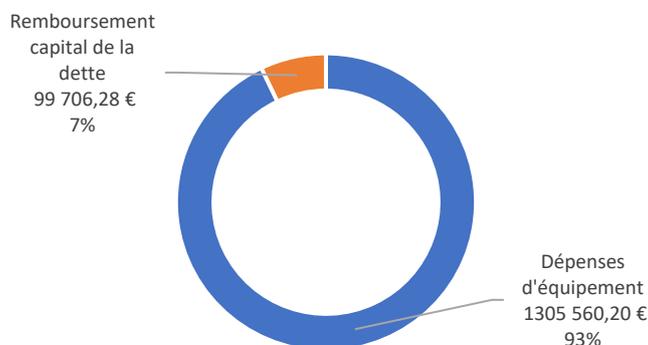
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Emprunts</b>	- €	1 400 000,00 €	- €		
<b>Subventions</b>	68 000,00 €	- €	224 750,00 €	776 415,70 €	245%
<b>Total</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>1 400 000,00 €</b>	<b>224 750,00 €</b>	<b>776 415,70 €</b>	<b>245%</b>

## ■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,4M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Dépenses d'équipement</b>	68 335,53 €	1 252 585,11 €	721 755,18 €	1 305 560,20 €	<b>81%</b>
<b>Remboursement capital de la dette</b>	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €	<b>-27%</b>
<b>Total</b>	<b>177 831,31 €</b>	<b>1 365 169,52 €</b>	<b>859 209,05 €</b>	<b>1 405 266,48 €</b>	<b>64%</b>

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 240 740,90 €
SECURISATION DES SOURCES	23 737,40 €
HORS OPERATION	22 948,67 €
SECURISATION DES RESERVOIRS	14 502,00 €
AMELIORATION DE RESEAU	3 631,22 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 64% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.

### i. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 358 408,54 €	1 771 006,53 €
Solde d'exécution	412 597,99 €	
Report de l'exercice n-1	132 839,89 €	
Résultat de clôture	279 758,10 €	

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 439 391,93 €	986 415,70 €
Solde d'exécution	- 452 976,23 €	
Report de l'exercice n-1		474 831,41 €
Résultat de clôture	21 855,18 €	
RAR à reporter en n+1	1 221 178,45 €	
Solde des RAR	- 1 221 178,45 €	
Besoin en financement ?	- 1 199 323,27 €	

→ En synthèse, le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire. En revanche, la section d'investissement est déficitaire.

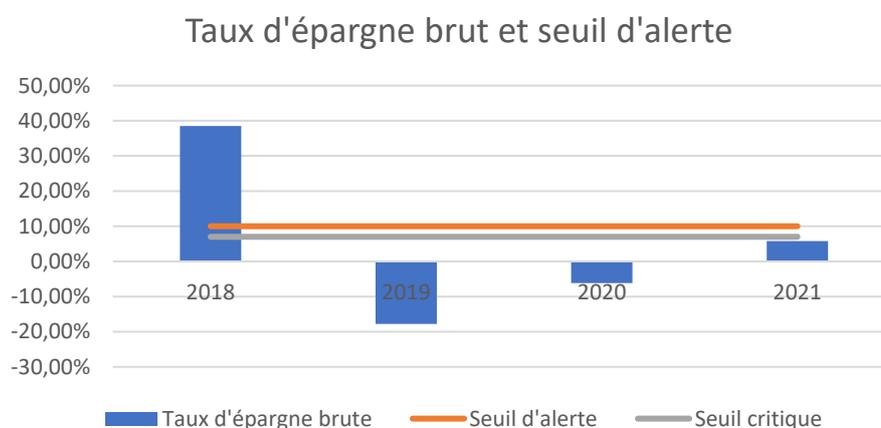
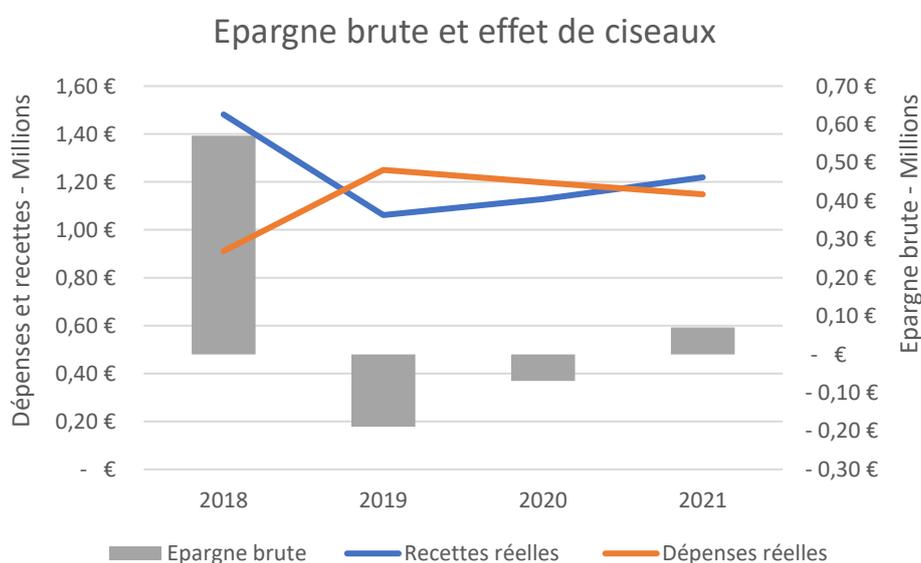
Dans ce cas, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement devra couvrir en priorité le déficit d'investissement (besoin de financement).

### 3. Les marges d'épargnes

#### Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles</b>	1 481 733,01 €	1 061 548,48 €	1 128 010,75 €	1 218 724,17 €
<b>Dépenses réelles</b>	911 027,10 €	1 250 177,31 €	1 197 460,72 €	1 148 408,54 €
<b>Epargne brute</b>	570 705,91 €	- 188 628,83 €	- 69 449,97 €	70 315,63 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	38,52%	-17,77%	-6,16%	5,77%
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	109 495,78 €	112 584,41 €	137 453,87 €	99 706,28 €
<b>Epargne nette</b>	461 210,13 €	- 301 213,24 €	- 206 903,84 €	- 29 390,65 €
<b>Encours de dette</b>	1 812 427,23 €	1 702 931,45 €	2 990 347,02 €	2 850 908,03 €
<b>Capacité de désendettement</b>	3,18	-9,03	-43,06	40,54

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2021.



→ En synthèse, la situation du budget régie est très alarmante. L'épargne brute est très faible et le taux d'épargne brute en-dessous du seuil d'alerte des 7%. Elle ne permet pas de financer la dette et encore moins de l'investissement. Ce résultat n'est pas nouveau et perdure depuis plusieurs années. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

## NOTE PRESENTATION – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – REGIE ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document répond à cette obligation pour le budget régie assainissement de la CARF.

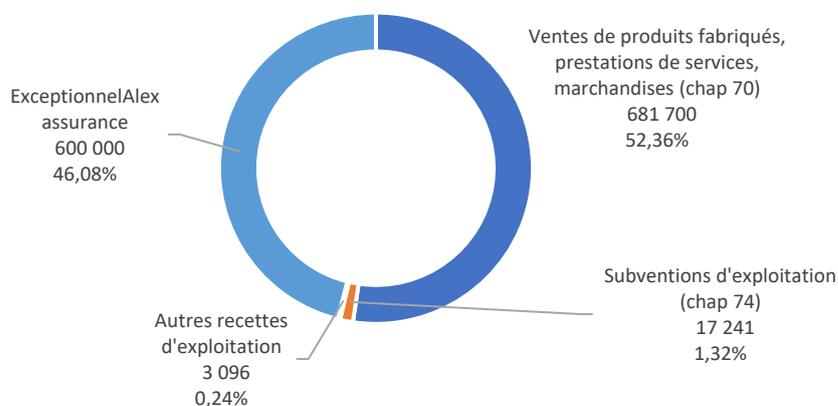
### 1. Le fonctionnement

#### ■ Structure des recettes réelles de fonctionnement

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Produits des ventes et prestations : vente d'eau aux abonnés-partie assainissement, travaux effectués en régie, contrôle des assainissements non collectifs, ...
- Les subventions d'exploitations : primes pour la performance épuratoire ;
- Les autres recettes d'exploitation : avoirs et annulation de mandats ;
- Les recettes exceptionnelles : indemnité d'assurance pour la tempête Alex

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,3 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (chap 70)</b>	2 332 594,58 €	1 957 254,00 €	685 690,59 €	681 699,88 €	-1%
<b>Subventions d'exploitation (chap 74)</b>	124 621,25 €	105 544,04 €	12 906,36 €	17 241,09 €	34%
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	- €	54 023,82 €	974,00 €	3 096,10 €	218%
<b>ExceptionnelAlex assurance</b>	- €	- €	500 000,00 €	600 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>2 457 215,83 €</b>	<b>2 116 821,86 €</b>	<b>699 570,95 €</b>	<b>1 302 037,07 €</b>	<b>86%</b>

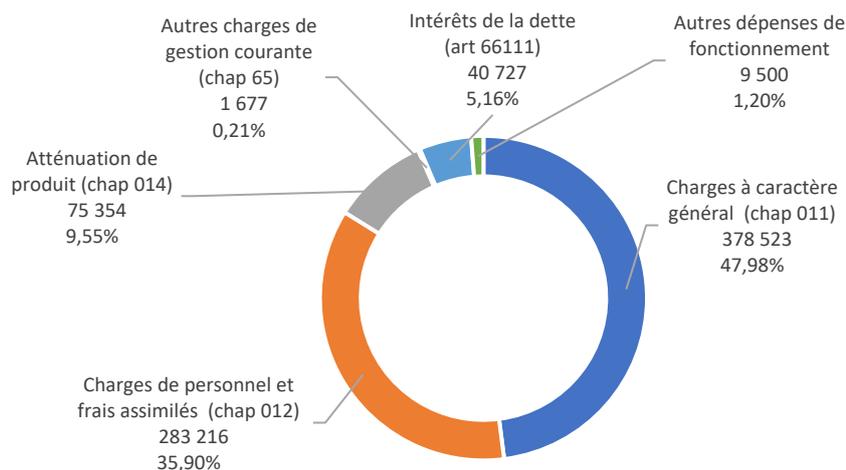
→ En synthèse, on constate une augmentation des recettes de 86% en 2021 par rapport à 2020. Elle est liée principalement au versement exceptionnel d'indemnités d'assurance pour la tempête Alex. Sinon, les recettes restent stables.

## ■ Structure des dépenses réelles de fonctionnement

Au niveau des dépenses, on retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général : charges courantes administratives (locations, frais de nettoyage des locaux et fournitures non stockables des locaux, fournitures administratives, réparation et entretien des véhicules...), prestations de services (location d'engins, maintenances...), achat de petites fournitures et matériels pour le travail en régie, prestation de service pour les contrôles d'assainissement non collectif...
- Les intérêts de la dette ;
- Les atténuations de produits : reversement à l'agence de l'eau de la taxe pour modernisation des réseaux ;
- Les autres charges de gestion courante : titres annulés sur exercice antérieurs...

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 0,79 M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	861 450,94 €	717 228,55 €	491 739,62 €	378 522,67 €	<b>-23%</b>
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	389 120,03 €	493 512,17 €	269 000,00 €	283 215,87 €	<b>5%</b>
<b>Atténuation de produit (chap 014)</b>	- €	- €	95 363,00 €	75 354,00 €	<b>-21%</b>
<b>Autres charges de gestion courante (chap 65)</b>	- €	- €	- €	1 676,58 €	
<b>Intérêts de la dette (art 66111)</b>	177 665,13 €	169 994,91 €	42 651,07 €	40 727,29 €	<b>-5%</b>
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	90 667,08 €	5 446,96 €	- 43 238,15 €	9 499,81 €	<b>-122%</b>
<b>Total</b>	<b>1 518 903,18 €</b>	<b>1 386 182,59 €</b>	<b>855 515,54 €</b>	<b>788 996,22 €</b>	<b>-8%</b>

➔ *En synthèse, on constate une diminution des dépenses de 8 % en 2021 par rapport à 2020. Elle s'explique par une diminution des intérêts de la dette et des charges à caractère générale.*

## 2. L'investissement

### ■ Structure des recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Europe, ...) ;
- L'excédent de fonctionnement affecté en investissement ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 659 138,50 € et ne représentent que des subventions liées à la tempête Alex.

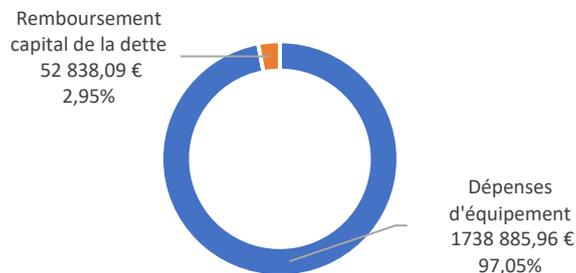
	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Emprunts</b>	15 891,59 €	2 350 000,00 €	- €	- €	
<b>Subventions</b>	242 020,90 €	4 196,56 €	1 275 250,00 €	659 138,50 €	<b>-48%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>257 912,49 €</b>	<b>2 354 196,56 €</b>	<b>1 275 250,00 €</b>	<b>659 138,50 €</b>	<b>-48%</b>

## ■ Structure des dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 1,8M€. Elles se décomposent de la façon suivante :



	2018	2019	2020	2021	2020-2021 %
<b>Dépenses d'équipement</b>	546 195,22 €	1 585 572,85 €	253 893,98 €	1 738 885,96 €	<b>585%</b>
<b>Remboursement capital de la dette</b>	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €	<b>3%</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>723 335,06 €</b>	<b>1 882 864,32 €</b>	<b>305 285,29 €</b>	<b>1 791 724,05 €</b>	<b>487%</b>

Les dépenses d'équipement se répartissent de la manière suivante :

SINISTRE TEMPETE ALEX	1 625 814,08 €
EXTENSION IMPASSE MOULIN	32 634,85 €
REMISE EN ETAT STEP SOSPEL	32 151,00 €
HORS OPERATION	26 682,40 €
REMISE EN ETAT PR SOSPEL	11 428,00 €
REFECTION STEP MORIGNOLE	6 500,00 €
REMISE EN ETAT COLLECTEUR EU ENTREE STEP	3 675,63 €

→ En synthèse, les dépenses d'investissement 2021 augmentent de 487% par rapport à 2020. Cette augmentation est liée aux travaux nécessaires suite à la tempête Alex.

### 3. Résultats budgétaires 2021

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 588 996,22 €	1 364 818,44 €
Solde d'exécution	- 224 177,78 €	
Report de l'exercice n-1		546 419,89 €
Résultat de clôture	322 242,11 €	
Investissement	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	1 893 153,05 €	1 459 138,50 €
Solde d'exécution	- 434 014,55 €	
Report de l'exercice n-1		3 164 861,84 €
Résultat de clôture	2 730 847,29 €	
RAR à reporter en n+1	2 205 341,34 €	
Solde des RAR	- 2 205 341,34 €	
Besoin en financement ?	525 505,95 €	

→ En synthèse, les sections de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires. Le besoin de fonctionnement étant nul, pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement sera

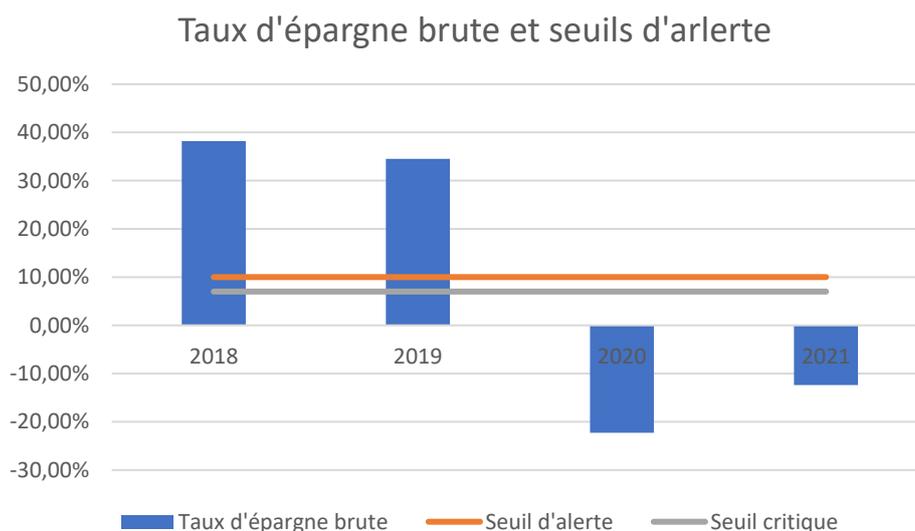
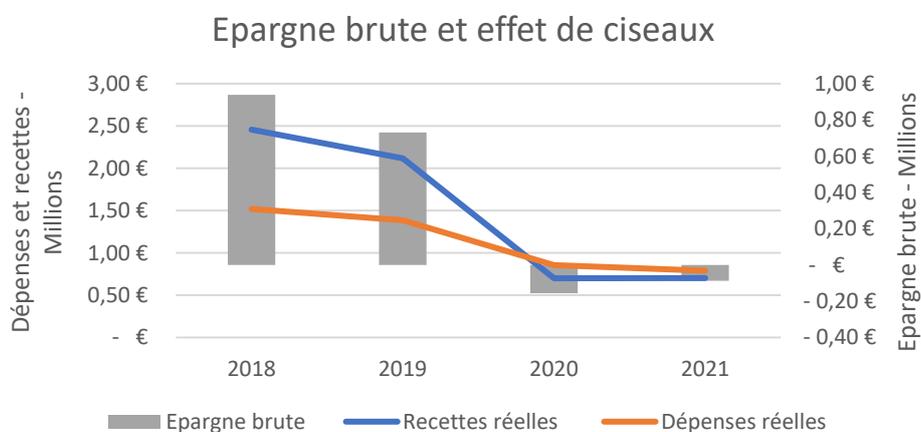
affecté librement : soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

#### 4. Les marges d'épargnes

##### Evolution des niveaux d'épargne

	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles</b>	2 457 215,83 €	2 116 821,86 €	699 570,95 €	702 037,07 €
<b>Dépenses réelles</b>	1 518 903,18 €	1 386 182,59 €	855 515,54 €	788 996,22 €
<b>Epargne brute</b>	938 312,65 €	730 639,27 €	- 155 944,59 €	- 86 959,15 €
<b>Taux d'épargne brute</b>	38,19%	34,52%	-22,29%	-12,39%
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	177 139,84 €	297 291,47 €	51 391,31 €	52 838,09 €
<b>Epargne nette</b>	761 172,81 €	433 347,80 €	- 207 335,90 €	- 139 797,24 €
<b>Encours de dette</b>	1 281 958,59 €	1 225 906,31 €	1 153 425,92 €	1 102 034,61 €
<b>Capacité de désendettement</b>	1,37	1,68	-7,40	-12,67

n.b. Les indemnités d'assurance de la tempête Alex ont été enlevées des recettes 2020 et 2021.



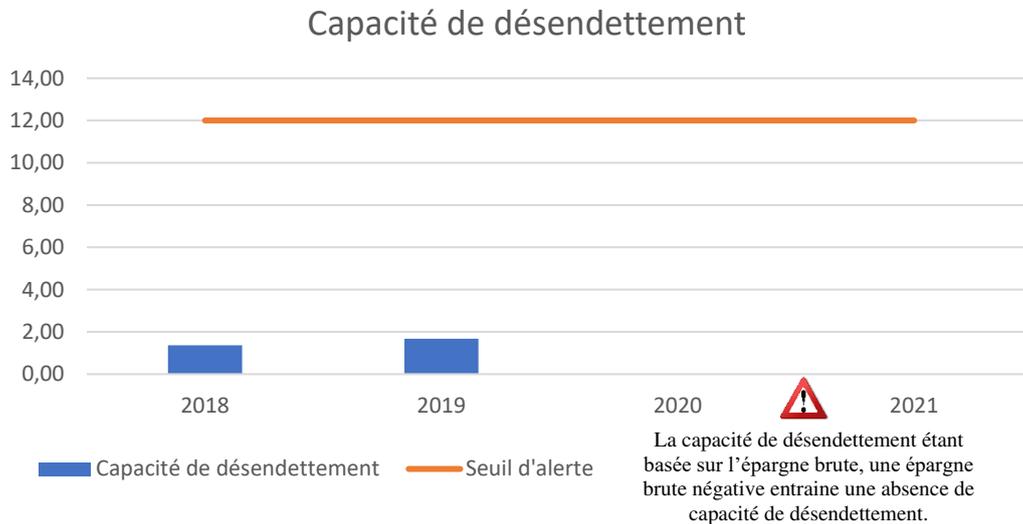
→ En synthèse, comme pour la régie eau, la situation du budget régie assainissement est très alarmante. L'épargne brute et le taux d'épargne brute sont négatifs. La dette ni aucun investissement ne peuvent être financés. Ce résultat n'est pas nouveau, il a commencé en 2020 suite au passage en DSP de grosses communes du littoral qui avaient des recettes importantes. Il est urgent de mobiliser des leviers d'actions.

## 5. La dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie assainissement s'élevait à 1 032 500 €, soit 156,53 €/abonnés.

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

Son taux moyen est de 3,73% avec une durée de vie moyenne de 9 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie assainissement de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



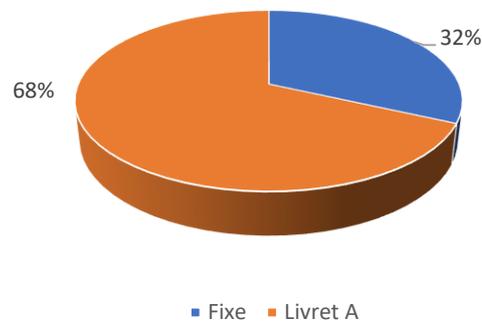
→ En synthèse, tout comme la régie eau, la capacité de désendettement du budget régie assainissement est inexistante. La solvabilité financière de la régie assainissement est engagée.

#### 4. La dette

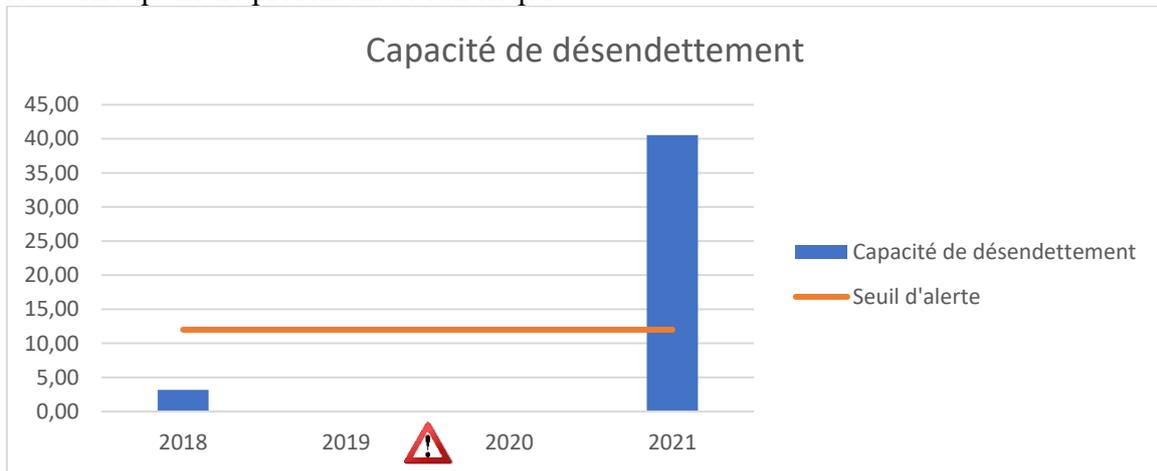
Au 31/12/2021, l'encours de dette sur le budget régie eau s'élevait à 2 749 231 €, soit 355,38 €/abonnés.

Le profil de la dette est composé de la manière suivante :

Répartition de la dette par type de risque



Son taux moyen est de 2,30% avec une durée de vie moyenne de 13,2 ans. L'ensemble des emprunts du budget régie eau de la CARF sont classés en 1A selon la classification Gissler c'est-à-dire qu'ils ne présentent aucun risque.



La capacité de désendettement étant basée sur l'épargne brute, une épargne brute négative entraîne une absence de capacité de désendettement.

→ En synthèse, la capacité de désendettement du budget eau est inquiétante (40,57 ans) notamment si on la compare à la durée de vie moyenne des emprunts qui est de 13,2 ans. Cela veut dire qu'il faudrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel on n'a toujours pas fini de rembourser notre dette. La solvabilité financière de la régie eau est engagée.